



# ST Formation 33

Organisme de formation — Document généré automatiquement

## CHARTRE QUALITÉ ET CODE DE DÉONTOLOGIE

Toutes les personnes intervenant, à titre interne ou externe, pour **ST Formation 33** s'engagent à respecter les principes et articles de la présente charte qualité et du présent code de déontologie.

Cette charte formalise les valeurs fondamentales de **ST Formation 33**, qui guident l'ensemble de ses actions de formation, de conseil et d'accompagnement.

### Valeurs fondamentales

- Le respect de la personne
- La confidentialité
- La neutralité
- L'intégrité
- La tolérance
- Le respect des valeurs de nos clients et partenaires
- La conscience professionnelle
- L'esprit de conciliation
- La conformité aux lois et aux normes
- L'engagement déontologique
- L'amélioration continue de la qualité

### Article 1 – Respect de la personne

ST Formation 33 applique les principes généraux d'éthique et de déontologie dans l'ensemble de ses missions pédagogiques.

- Respecter chaque personne dans sa dignité, son intégrité et ses droits fondamentaux.
- Proscrire toute forme de discrimination, de préjugé ou de jugement de valeur.
- Adopter une posture professionnelle bienveillante et respectueuse.
- Ne tirer aucun avantage d'une situation de domination, d'influence ou d'autorité.
- Ne pas sortir du champ de ses compétences professionnelles, notamment en matière psychologique, médicale ou thérapeutique.
- Refuser toute forme de prosélytisme, de manipulation mentale ou de dérive sectaire.

### Article 2 – Confidentialité

ST Formation 33 s'engage à respecter une stricte confidentialité concernant les informations portées à sa connaissance dans le cadre de ses activités.

- Ne divulguer aucune information relative aux clients, apprenants, partenaires ou financeurs, sauf obligation légale ou réglementaire.
- Garantir la discrétion professionnelle concernant les échanges, comportements ou situations observés pendant les actions de formation.
- Protéger les données et informations confiées dans le cadre des prestations.
- Ne transmettre des informations sensibles qu'aux seules autorités compétentes lorsque la sécurité des personnes ou le respect de la loi l'exige.

### Article 3 – Neutralité

ST Formation 33 exerce ses missions avec impartialité, honnêteté et objectivité.

- Faire preuve de neutralité dans l'exercice des prestations.
- Ne prendre parti dans aucun conflit d'intérêt sans lien direct avec la mission.
- Ne pas influencer les apprenants, bénéficiaires ou clients pour des motifs idéologiques, personnels, politiques ou commerciaux.
- Ne porter aucun jugement critique sur un client, un financeur, un partenaire ou une institution devant les participants.

### Article 4 – Intégrité

ST Formation 33 agit avec loyauté, transparence et probité.

- Ne mettre en œuvre aucune stratégie visant à nuire à un client, un partenaire ou un confrère.
- Transmettre aux clients toute information utile les concernant lorsque celle-ci est en lien avec la mission réalisée.
- Ne dissimuler aucune information importante susceptible de porter préjudice à une partie prenante.
- Éviter tout propos désobligeant, dénigrant ou diffamatoire à l'égard de confrères, partenaires, clients ou financeurs.

### **Article 5 – Tolérance et bienveillance pédagogique**

ST Formation 33 reconnaît la diversité des profils, des parcours et des modes d'apprentissage.

- Respecter les rythmes et mécanismes d'apprentissage propres à chacun.
- Garantir à chaque apprenant le droit à l'erreur, à l'expérimentation et à la progression.
- Favoriser un climat pédagogique bienveillant, propice à l'expression et à l'apprentissage.
- Valoriser les compétences, les acquis et les progrès des participants.

### **Article 6 – Respect des valeurs de nos clients et partenaires**

ST Formation 33 veille à intervenir dans le respect du cadre, de la culture et des valeurs de ses clients et partenaires.

- Respecter les règles, consignes et exigences propres aux structures qui accueillent la formation.
- Prendre en compte, lorsqu'elles existent, les chartes internes ou codes de conduite des clients.
- Contribuer à valoriser l'image des clients et partenaires auprès des apprenants et bénéficiaires.
- Adopter en toutes circonstances un comportement professionnel conforme aux attentes du commanditaire.

### **Article 7 – Conscience professionnelle**

ST Formation 33 inscrit son action dans une démarche d'exigence professionnelle et de qualité.

- Exercer ses missions avec sérieux, compétence, ponctualité et rigueur.
- Maintenir et développer ses compétences par une veille professionnelle et réglementaire régulière.
- Concevoir et animer des actions de formation adaptées aux besoins des bénéficiaires.
- Analyser ses pratiques afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.
- Contribuer, par la qualité des prestations, à promouvoir une image positive de la profession.

### **Article 8 – Esprit de conciliation**

ST Formation 33 privilégie le dialogue, l'écoute et la recherche de solutions équilibrées.

- Rechercher la réponse la plus adaptée à une problématique en tenant compte de l'intérêt des parties prenantes.
- Favoriser les solutions constructives, équitables et réalistes.
- En cas de désaccord, différend ou litige, rechercher prioritairement une solution amiable.
- Faire preuve de discernement et de modération dans les relations professionnelles.

### **Article 9 – Conformité aux lois, règlements et normes**

ST Formation 33 s'engage à respecter le cadre légal, réglementaire et normatif applicable à la formation professionnelle.

- Respecter les lois, règlements, décrets et obligations applicables à l'activité.
- Assurer une veille sur les évolutions législatives, réglementaires et normatives.
- Être à jour des obligations administratives, légales, fiscales et sociales.
- Refuser toute pratique illégale ou dissimulée.
- Respecter les règles relatives à la propriété intellectuelle.
- Citer les sources et références utilisées dans les contenus pédagogiques lorsque cela est nécessaire.

### **Article 10 – Engagement déontologique**

Toute personne intervenant pour le compte de ST Formation 33 s'engage à respecter la présente charte.

- La charte est portée à la connaissance des intervenants internes et externes.
- Chacun s'engage à l'appliquer dans le cadre de ses missions.
- Tout comportement contraire à ses principes pourra faire l'objet d'un rappel, d'une analyse ou de mesures adaptées selon la situation.

### **Article 11 – Engagement qualité et amélioration continue**

ST Formation 33 inscrit son fonctionnement dans une démarche qualité visant à garantir la satisfaction des clients, des apprenants et des partenaires.

- Analyser les besoins en amont des prestations.
- Proposer des formations adaptées aux objectifs visés et aux publics concernés.
- Évaluer la satisfaction des participants et des commanditaires.
- Exploiter les retours, réclamations et suggestions dans une logique d'amélioration continue.
- Adapter les pratiques, outils et contenus pour renforcer l'efficacité pédagogique et la qualité de service.

### Diffusion et application

La présente charte qualité et le présent code de déontologie s'appliquent à l'ensemble des prestations réalisées par **ST Formation 33**.

Ils constituent un cadre de référence partagé pour garantir la qualité des actions menées, le respect des personnes, la conformité professionnelle et la confiance de l'ensemble des parties prenantes.

Fait à Audenge

Le responsable de formation :

**Sygfried Torres**



---

ST FORMATION 33

SASU au capital de 500 € - SIREN 982 291 288 / SIRET 982 291 288 00016 - N°NAF 8559A - NDA : 75331592033

Qualiopi : certificat n° QUA009197

Mail : [st-formation-33@stformation33.fr](mailto:st-formation-33@stformation33.fr) - Site web : [www.stformation33.fr](http://www.stformation33.fr)

**V2 - Mars 2026**